

Ministère des Affaires étrangères

Ministère de l'Ecologie, du
Développement durable et de
l'Energie

Ministère de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire

Ministère des Outre-mer

Paris, le lundi 18 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rio + 20 : Rapport sur les Forêts tropicales : « Point d'étape et nouveaux défis. Quelles orientations pour les acteurs français ? »

A l'occasion d'une journée consacrée aux forêts à la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20), le Groupe national sur les forêts tropicales (GNFT) a présenté hier à Rio un rapport qui vise à **faire le point sur les enjeux forestiers tropicaux et définit de nouvelles orientations face aux défis émergents dans les bassins forestiers tropicaux.**

Enjeux

- Environ un tiers des forêts françaises sont des forêts tropicales, soit **plus de 8 millions d'hectares**. Ces forêts tropicales d'Outre-mer recèlent environ la moitié du stock de carbone forestier et plus de 95% de la biodiversité terrestre française.
- La France importe des quantités importantes de bois tropicaux, et les forêts tropicales contribuent aux biens publics mondiaux que sont la **stabilisation du climat**, la **conservation de la biodiversité**, la **sécurité alimentaire** et la **santé publique**.
- Les forêts tropicales offrent un potentiel important pour le **développement d'une économie verte et inclusive**, la lutte contre la pauvreté et la préservation des modes de vie traditionnels dans les pays partenaires de la coopération au développement.

- Bilan de la situation des forêts tropicales et grandes lignes de l'intervention française

Bien qu'en baisse, la déforestation est restée très préoccupante dans les années 2000 **avec 13 millions d'hectares de forêts détruits par an**. La dégradation des forêts tropicales est également une source d'inquiétude importante, notamment pour la biodiversité et le climat.

Face à cette situation, la France reste très engagée en faveur des forêts tropicales avec un niveau d'aide qui a considérablement augmenté ces dernières années, pour atteindre **plus de 100 millions d'euros par an**. L'Union européenne a signé des accords de partenariat volontaire avec 6 pays tropicaux pour lutter contre le commerce du bois issu de l'exploitation illégale des forêts.

- Point sur les défis émergents et sur les actions nécessaires

Sept thèmes sont approfondis :

- **la gestion durable** des forêts de production ;
- **les modèles de conservation et de restauration** des forêts de protection ;
- **l'essor des demandes énergétique, alimentaire et minière** mondiale et leur impact sur la déforestation ;
- **les problématiques de légalité et de durabilité dans le commerce** du bois tropical ;
- **les investissements et le financement des externalités environnementales** ;
- **la gouvernance** locale, nationale, régionale et mondiale;
- **la recherche et l'amélioration des connaissances.**

Les progrès en termes d'aménagement et de conservation des forêts tropicales sont notables : **30,6 millions d'hectares de forêts tropicales gérées durablement en 2010**, soit 20% d'augmentation en 5 ans, et **20% des forêts tropicales du monde sont sous aires protégées**. La création récente des parcs nationaux de Guyane et de la Réunion en sont des exemples remarquables. Il apparaît néanmoins nécessaire d'augmenter les bénéfices sociaux et environnementaux des concessions forestières aménagées et d'encourager d'autres modèles, tel que celui des forêts communales.

Le rapport signale également l'enjeu considérable de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés, sachant que la Convention sur la diversité biologique a fixé un **objectif de 15% de restauration d'ici à 2020**.

La maîtrise de la demande, la certification des filières agroalimentaires et la réduction des gaspillages sont présentés comme les principaux axes de travail pour limiter la pression sur les forêts tropicales générée par la demande alimentaire, énergétique et minière mondiale.

Le rapport soutient la poursuite des efforts, en particulier européens, pour lutter contre l'exploitation illégale de bois et le commerce associé, caractérisés notamment par l'interdiction d'importation de bois illégal sur le marché européen à partir de mars 2013.

La création d'une agence spécialisée des Nations Unies sur l'environnement permettrait de donner un nouveau souffle à la gouvernance mondiale des forêts.

Consultez le rapport complet (en français)

ou son résumé (en français, anglais, espagnol et portugais) en ligne :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Rapport-GNFT-annee-2012.html>

Le groupe national de travail sur les forêts tropicales

Le groupe national sur les forêts tropicales (GNFT) est un organe consultatif informel dont l'objectif est de discuter de la doctrine et des orientations françaises sur les forêts tropicales. Créé en avril 2002 dans le sillage de la sixième Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique de La Haye, communément appelée « Sommet des forêts anciennes », ce groupe est piloté conjointement par les représentants des principaux ministères concernés. Les parties-prenantes à ce groupe sont des acteurs du secteur privé (filiale bois, grande distribution, finance), des ONG écologistes et de développement, des représentants des consommateurs et d'élus, des administrations, des établissements publics et des organismes de recherche.

Ce rapport a été élaboré de manière collaborative avec 300 experts représentant 120 organisations différentes à la suite de la conférence nationale sur les forêts tropicales qui s'est tenue les 11 et 12 janvier 2012 à Paris.

Contacts presse :

<i>Direction de la Communication et du Porte-Parolat, Ministère des Affaires étrangères - Fabienne Mansencal</i>	01 43 17 52 07
<i>Direction de la Communication, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie</i>	01 40 81 18 07
<i>Service de presse du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</i>	01 49 55 60 11
<i>Ministère des Outre-mer</i>	01 53 69 28 27
